

ACCORD-CADRE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Représentant du pouvoir adjudicateur (RPA)

Le Directeur Territorial de Voies Navigables de France

Objet de l'accord-cadre

Réalisation des déclarations préalables et de la synthèse des bilans
environnementaux des opérations de dragage d'entretien de la Direction
Territoriale Nord-Pas-de-Calais de Voies navigables de France

Accord-cadre mono-attributaire avec bons de commande, passé selon la procédure en
appel d'offres ouvert, en application des articles L.2124-1 et L.2124-2 et R.2124-1, R.2124-
2 du CCP

Table des matières

1	Cadre de l'accord-cadre - Périmètre du projet	3
1.1	<i>Cadre de l'accord-cadre</i>	3
1.2	<i>Zones d'études</i>	3
2	Objet de l'accord-cadre	3
3	Contenu des prestations.....	3
4	Éléments de rendu	6
5	Programme de réunions.....	6
6	Moyens mis à disposition du titulaire.....	6
7	Qualité des études	7
8	Compétences requises pour la mission.....	7

1 Cadre de l'accord-cadre - Périmètre du projet

1.1 Cadre de l'accord-cadre

La Direction Territoriale Nord - Pas-de-Calais de Voies Navigables de France gère environ 700 kilomètres de voies navigables dont :

- 420 kilomètres environ de réseau magistral.
- 280 kilomètres environ de réseau régional.
- 183 terrains de dépôts existants dont 80 peuvent encore accueillir des sédiments.

Elle en assure l'exploitation, la maintenance et la modernisation.

1.2 Zones d'études

Les études auront lieu exclusivement sur la région Nord - Pas-de-Calais et concerneront les itinéraires de dragages.

2 Objet de l'accord-cadre

Objectifs généraux et détaillés.

Dans le cadre des Plans de Gestion Pluriannuels des Opérations de Dragage d'Entretien (PGPOD) soumis à autorisation au titre des articles L.214-1 et suivants du Code de l'Environnement, la Direction territoriale Nord - Pas-de-Calais de VNF est chargée de réaliser la déclaration préalable de ses opérations de dragage à venir ainsi que la synthèse des bilans environnementaux des opérations de dragages réalisées en l'année N-1. Ces documents sont destinés à être présentés au Comité de pilotage PGPOD annuel pour validation et à être adressés aux services en charge de la Police de l'eau du Nord et du Pas-de-Calais.

3 Contenu des prestations

Préalablement à l'exécution des différentes missions, une réunion de cadrage sera faite avec le conducteur d'opération permettant de présenter chacune des opérations prévues. Cela permettra également de faire un point sur les déclarations préalables et les bilans qui devront être rédigés.

Le présent accord-cadre est constitué des missions suivantes :

➤ Mission 1 : Réalisation des déclarations préalables des opérations de dragage :

Le bureau d'études devra réaliser les déclarations préalables, conformément aux prix n°1a, 1b, 1c du bordereau des prix. Les objectifs de ces derniers sont de :

- Présenter les caractéristiques générales de l'opération ;
- Exposer la nature physico-chimique des sédiments à draguer et leurs modalités de gestion (devenirs)
 - relatifs aux seuils S1, aux 15 propriétés de danger (HP1 à HP15), au caractère inerte et à leurs propriétés agronomiques ; ;
- Réaliser un état des lieux exhaustif des protections patrimoniales et des données faunistique, floristique et habitats (berges et milieu aquatique) ;
- Évaluer les incidences de l'opération sur l'environnement ;
- Proposer des mesures d'évitement, de réduction et, le cas échéant, de compensation des impacts environnementaux ainsi que les mesures de suivis pendant l'opération de dragage ;
- Le cas échéant, synthétiser les observations émises par le public et proposition de réponses à ces dernières, En effet, selon les dispositions du ou des arrêtés inter préfectoraux concernés, certaines déclarations préalables seront soumises à la participation du public (par VNF).

Le délai de réalisation de la prestation prévu est de 1 mois à compter de la demande du conducteur de l'opération.

Une ou plusieurs déclarations pourront être demandées selon les opérations à réaliser durant l'année n+1. Les versions provisoires présentées aux membres du comité de pilotage seront susceptibles d'être modifiées pour donner suite aux remarques effectuées lors de cette instance.

Les éléments de rendu attendus dans le cadre de cette mission sont :

1. La présentation générale de l'opération de dragage (principe général de l'opération).
2. La présentation des caractéristiques de l'opération (méthode utilisée, points durs ou itinéraire à draguer, planning prévisionnel).
3. Les filières de gestion des produits de curage (site de gestion des sédiments, installations de transit, filières de valorisations...).
4. L'état initial de l'environnement (données, quantitatives et qualitatives des sédiments, état des lieux exhaustif de l'itinéraire à draguer, (berges et milieu aquatique), au regard des données de protection patrimoniales (znief, zico, Natura 2000, etc), faunistiques, floristiques et habitats protégés.
5. L'évaluation des incidences éventuelles sur l'environnement
6. Les mesures d'évitement, de réduction et le cas échéant, de compensation pour la faune, la flore et le milieu aquatique.
7. Les mesures de contrôle et de surveillance prévues.

A noter que les analyses de sédiments sont réalisées par un prestataire externe pour le compte de VNF sur la base d'une proposition d'échantillonnage du bureau d'études dans le cadre de cette mission.

Dans le cadre de cette mission, les déclarations préalables seront :

- Soit réalisées ; (prix 1a)
- Soit régularisées. Dans le cas d'une déclaration préalable déjà réalisée (pour une précédente campagne de dragage par exemple) afin de l'actualiser pour une nouvelle période de dragage. (exemple d'une opération de dragage qui n'a pas eu lieu l'année prévue mais qui est reportée l'année suivante) ; (prix 1b)
- Soit simplifiées selon le contexte réglementaire. (prix 1c)

➤ **Mission 2 : Réalisation de la synthèse des bilans environnementaux des opérations de dragages de l'année N-1 :**

Cette mission consistera à réaliser une synthèse de chacun des bilans issus des suivis environnementaux effectués durant les opérations de dragages de l'année n-1.

Le délai de réalisation de la prestation est de 1 mois pour la rédaction de la synthèse des bilans environnementaux à compter de la demande du conducteur de l'opération.

Les éléments de rendu attendus dans le cadre de cette mission sont :

1. La présentation de(s) opération(s) qui a/ont été réalisée(s).
2. Le rappel des enjeux identifiés dans la déclaration préalable (en reprenant les éléments des PGPOD et des déclarations préalables) et vérification de l'exactitude des données d'entrée.
3. Le rappel du suivi environnemental détaillé effectué lors de chaque opération et rappel des contrôles et des procédures mises en place.
4. La conclusion synthétique des différents bilans environnementaux (mise en œuvre des mesures, gestion des non-conformités, bilan des mesures de suivi prévues).

La synthèse des bilans environnementaux sera réalisée sur la base des bilans produits à l'issue de chaque opération de dragage ayant eu lieu l'année n-1. Les bilans seront communiqués au conducteur de l'opération.

La version provisoire présentée aux membres du comité de pilotage sera susceptible d'être modifiée pour donner suite aux remarques effectuées lors de cette instance.

➤ **Mission 3 : Présentations des documents durant le Comité de pilotage (COPIL) PGPOD :**

Chaque année un COPIL composé de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), des services en charge de la Police de l'Eau du Nord et du Pas-de-Calais, des Fédérations de Pêches du Nord et du Pas-de-Calais, de l'ARS ainsi que des représentants des services de VNF. Il a pour but de présenter et d'approuver les déclarations préalables des travaux de dragages programmés et la synthèse des bilans environnementaux des opérations de dragages.

Durant cette réunion, le prestataire devra présenter, les déclarations préalables pour les dragages de l'année qui seront réalisées et la synthèse des bilans environnementaux des dragages effectués durant l'année N-1 à l'aide de support (de type powerpoint qui devra être illustré, cartographie, tableaux...).

A l'issue de cette réunion, le titulaire rédigera le compte-rendu qui sera diffusé après validation pour le conducteur d'opération à l'ensemble des membres du COPIL.

Le délai de réalisation de la prestation est de 5 jours pour la rédaction et la transmission du compte-rendu au conducteur d'opération du présent accord-cadre après le COPIL.

Les éléments de rendu attendus dans le cadre de cette mission sont :

1. Réaliser une présentation des bilans des opérations de l'année N-1 avec support informatique type « power point ».
2. Réalisation d'une présentation des déclarations préalables des opérations de dragage de l'année N avec support informatique type « powerpoint ».
3. Réalisation du compte-rendu suite à la réunion et transmission pour validation au conducteur d'opération avant diffusion à l'ensemble des membres du COPIL.

La synthèse des bilans environnementaux, les déclarations et les présentations devront être illustrées de cartographies, de photos et de tableaux.

Préalablement à l'exécution des différentes missions, une réunion de cadrage sera faite avec le conducteur d'opération permettant de présenter chacune des opérations prévues et de faire un point sur les déclarations préalables et les bilans qui devront être rédigés.

Les missions 1 et 2 et 3 de chacun des dossiers peuvent être lancées avec interdépendance ou non selon la demande du maître d'ouvrage.

Si des interventions sur site est nécessaire, une inspection commune sur site et un plan de prévention devront être réalisés et rédigés entre les différents intervenants (conduite d'opération, bureau d'études...).

➤ **Mission 4 : Réunion supplémentaire**

Cette mission consistera à réaliser une réunion supplémentaire qui pourrait être prévue dans le cadre des différentes missions précitées ci-dessus.

Ces réunions seront faites à la demande de la conduite d'opération et en dehors des réunions déjà prévues dans les prix précédents.

Le prix comprend le déplacement à l'emplacement indiqué par la conduite d'opération, les effectifs nécessaires, la formalisation le cas échéant s'un support informatique type « powerpoint » et la rédaction d'un compte-rendu.

Le délai de réalisation de la prestation est de 5 jours pour la rédaction et la transmission du compte-rendu au conducteur d'opération après la réunion.

4 Éléments de rendu

Les études aboutiront à la rédaction d'un rapport d'étude pour chaque déclaration et un rapport pour la synthèse des bilans environnementaux des opérations de dragage aux formats suivants :

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants :

- *.doc compatible avec la version Word 97 et postérieures
- *.xls compatible avec la version Excel 97 et postérieures
- *.odt, .ods compatibles avec la version LibreOffice.org version 6 et postérieure
- *.pdf compatible avec la Acrobat 5 et postérieures
- *.dxf, .dwg compatibles avec le format Autocad 2009 maximum
- *.jpeg

La restitution de la version définitive de chaque rapport se fera également en 3 exemplaires papiers reliés, 1 exemplaire papier reproductible et 1 version informatique.

5 Programme de réunions

Deux types de réunions seront à programmer :

- **Réunions de démarrage** pour la réalisation des déclarations préalables et la prestation concernant la synthèse des bilans environnementaux des opérations de dragage d'entretien (partie intégrante de chacune des deux missions suivantes : 1 et 2).
- **Réunions de présentation intermédiaire ou de restitution finale par le titulaire** en comité de pilotage PGPOD (partie intégrante de la mission n° 3).

À chacune de ces réunions, la participation du titulaire du marché (au minimum le Chef de Projet) est obligatoire. Le titulaire du marché est tenu d'assister à toute réunion organisée à la demande de la Conduite d'Opération.

Le titulaire du marché peut être à l'initiative d'une demande de réunion auprès de la Conduite d'Opération pour lui permettre une bonne exécution de sa mission.

A l'issue de chaque réunion, un compte-rendu comprenant un relevé de décisions sera rédigé par le titulaire du marché et sera transmis à la Conduite d'Opération dans un délai de 5 jours.

Des réunions en sus pourront être organisées à la demande du conducteur d'opération (mission 4).

6 Moyens mis à disposition du titulaire

La direction territoriale Nord - Pas-de-Calais de VNF fournira au titulaire du marché tous les documents administratifs (arrêtés préfectoraux, ...), techniques (rapports de prélèvements, diagnostics...) et pièces graphiques en sa possession concernant le site à étudier qui seraient utiles pour la réalisation de sa mission.

Dans le cadre des investigations de terrain à réaliser, le titulaire aura libre accès au Domaine Public Fluvial concerné par l'opération.

L'autorisation de circuler sur les chemins de service et l'accès aux terrains de dépôt devront faire l'objet d'une autorisation délivrée par l'unité Territoriale VNF territorialement compétente sur le secteur d'étude. Cette demande devra être faite par le titulaire 15 jours auparavant. (pièce jointe avec l'annuaire des UTI)

Le titulaire du marché devra, dans le cadre de sa prestation, prendre en compte toute modification intervenue ou prévue (avec l'accord du maître d'ouvrage dans ce sens) de la réglementation relative à ce sujet.

7 Qualité des études

Conformité :

Les études devront être conformes :

- Aux lois, décrets, textes réglementaires et aux instructions techniques en vigueur et relatifs aux études des projets et des procédures les concernant.
- Aux décisions du maître d'ouvrage.
- Aux clauses du marché.

Contrôles internes et externes :

Le titulaire mettra en place une démarche qualité pour cette prestation. Un suivi de chaque pièce du dossier et un contrôle avant transmission au maître d'ouvrage devra être réalisé.

8 Compétences requises pour la mission

Le titulaire devra avoir la capacité d'étudier, d'analyser et de rédiger un dossier d'études concernant la constitution des déclarations préalables aux opérations de dragage d'entretien et la rédaction de la synthèse des bilans environnementaux.